

1507 (10 DÉCEMBRE).

Mr^e Jaque le Charron, n^{re} et sec^{re} du Roy, cons^{re} général des monn^{es} en Bourgogne, vient à la chambre soutenir qu'il doit juger avec les gens des comptes de Dijon les boistes de la monn^e de Dijon qui sont en lad. chambre. Refus des généraux m^{es}.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)